

PRÊT ÉTUDIANT pour financier ses études

Des partenaires conscients de la particularité des études en ostéopathie et du métier d'ostéopathe

Pour le financement de ses études en ostéopathie, l'étudiant peut solliciter un prêt étudiant.

Lorsque l'étudiant sollicite un prêt il préférera, comme tous les jeunes ostéopathes, rembourser son prêt à partir de sa 3ème année d'installation (car il lui faudra du temps pour constituer sa patientèle).

Nos partenaires bancaires reconnaissent cette particularité des études en ostéopathie, dont la finalité est l'exercice libéral de la profession d'ostéopathe.

Aussi, nos partenaires s'engagent à instruire toute demande de financement de la part des jeunes diplômés (ex-étudiants) d'ISOstéo Lyon qui désireraient remplacer leur prêt étudiant (remboursement par anticipation) par un prêt professionnel (souscription d'un prêt professionnel) dans l'année qui suit l'obtention de leur Diplôme d'Ostéopathe ISOstéo Lyon.



CIC LB Ecully | 8 Place Charles de Gaulle 69130 Ecully
BOVAL Anna | Tel. : 04 37 56 60 38
ORTOLANI Maëlle



CACE Ecully | 22 avenue Raymond de Veysière 69130 Ecully
POINAS Marcel | Tel. : 04 37 46 23 46
BEL Gaëlle
RAGUET Virginie

Concrètement

- ✓ 5ème année : Obtention du Diplôme d'Ostéopathe ISOstéo Lyon, les études ont été payées, le prêt étudiant a été débloqué à concurrence de 44 500 €
- ✓ 6ème année : Installation en libéral > remboursement du prêt étudiant par la souscription d'un prêt professionnel et Franchise en Capital du prêt professionnel (le prêt professionnel pouvant englober le prêt étudiant et le coût de l'installation sous réserve d'acceptation)
- ✓ 7ème année : Franchise en capital du prêt professionnel
- ✓ 8ème année : Début de l'amortissement du prêt professionnel